

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 3 avril 2017

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	28 mars 2017
Nombre de membres présents :	6	Date de l'affichage :	28 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. LOINSARD Loïc et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents excusés : M. LEMARIÉ Jean-Pierre, M. COUSIN Cyril et M. GARNIER Jérôme

Absents : Mme MAUGAN Laëtitia et M. RICHARD David

Secrétaire de séance : M. BEUCHER Clément

Vote des Comptes Administratifs 2016 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Mme le Maire VOTE les comptes administratifs 2016 à l'unanimité (Mme Le Maire s'étant retirée pour le vote).

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	276 068.67 €	319 734.22 €	96 826.03 €	91 977.33 €
Résultat de l'exercice 2016		+ 43 665.55 €	- 4 848.70 €	
Reports 2015		+ 50 564.73 €		+ 60 367.83 €
Résultats de clôture 2016	276 068.67 €	370 298.95 €	96 826.03 €	152 345.16 €
Résultats Définitifs De clôture 2016	Excédent de clôture 2016	+ 94 230.28 €	Excédent de Clôture 2016	+ 55 519.13 €

ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	32 741.30 €	18 169.83 €	7 349.42 €	11 826.59 €

Résultat de l'exercice 2016	- 14 571.47 €			+ 4 477.17 €
Reports 2015		+ 17 974.07 €		+ 1 275.71 €
Résultats de clôture 2016	32 741.30 €	36 143.90 €	7 349.42 €	13 102.30 €
Résultats définitifs de clôture 2016	Excédent de clôture 2016	+ 3 402.60 €	Excédent de clôture 2016	+ 5 752.88 €

LOTISSEMENT Loge	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	22 854.26 €	22 854.40 €	22 854.00 €	13 322.00 €
Résultat de l'exercice 2016		+ 0.14 €	- 9 532.00 €	
Reports 2015		+ 1.00 €	- 13 322.00 €	
Résultats de clôture 2016	22 854.26 €	22 855.40 €	36 176.00 €	13 322.00 €
Résultats définitifs de clôture 2016	Excédent de Clôture 2016	+ 1.14 €	Déficit de clôture 2016	- 22 854.00 €

Approbation des Comptes de gestion 2016 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Le Conseil Municipal,
 Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées.
 DÉCLARE à l'unanimité (Mme le Maire s'étant retirée pour le vote) que les comptes de gestion (Commune, Assainissement et Lotissement) dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017

➤ N° 2017/17 - Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016,
 Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2016 au budget primitif 2017,
 DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 44 230.28 €

Investissement :

- excédent d'investissement (001) : 55 519.13 €

- réserve /excédent capitalisé (1068) : 50 000.00 €

➤ N° 2017/18 - Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016,
 Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2016 au budget primitif 2017,

DÉCIDE leur affectation comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	
- excédent d'exploitation (002) :	3 402.60 €
<u>Investissement</u> :	
- excédent d'investissement (001) :	5 752.88 €

➤ **N° 2017/19 - Budget Lotissement de la Loge**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016,
DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2016 au budget primitif 2017,
DÉCIDE leur affectation comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	
- excédent de fonctionnement (002) :	1.14 €
<u>Investissement</u> :	
- déficit d'investissement (001) :	- 22 854.00 €

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

➤ Autorisations d'urbanisme

M. Christel GÉGU, 1^{er} Adjoint, explique que le permis de construire a été déposé le 14 mars 2017 et que le délai d'instruction est porté à 5 mois. Puisque le projet concerne un Etablissement Recevant du Public, il doit obtenir l'accord de la Commission Sécurité et Accessibilité de l'arrondissement de Château-Gontier qui se réunira le 13 avril prochain. La mise en place d'une installation de production photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes a fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux qui a été validée le 31 mars 2017.

➤ Point financier

⇒ Subventions

La subvention DETR s'élève à 137 659 €, si toutes les subventions sollicitées sont acquises, le projet sera financé à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

⇒ Recours à l'emprunt

① Souscription d'un prêt de 280 000 € sur 20 ans auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 280 000 €, destiné à financer les dépenses de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes et ce, aux conditions suivantes :

- Montant : 280 000€
- Taux fixe : 1.75%
- Durée : 20 ans
- Échéances constantes
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 280 €

PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFÈRE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Simone BENÂTRE, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

② Souscription d'un prêt de 240 000 € sur 3 ans auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 240 000 €uros à titre de prêt-relais pour le financement de la TVA et dans l'attente des versements des subventions sollicitées dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes et ce, aux conditions suivantes :

- Montant : 240 000 €
- Taux révisable : Euribor 12 Mois instantané + 0.81% soit à ce jour 0.70 %
- Durée : 3 ans dont 2 de différés
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossiers : 240 €

PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFÈRE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Simone BENÂTRE, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

⇒ Citerne de gaz

M. Christel GÉGU s'interroge sur l'utilité de conserver la citerne de gaz à la salle au vu des faibles consommations (fours à gaz). Cette question sera revue avec l'architecte et le GAL Sud Mayenne.

Autres projets 2017

➤ Aménagement du parvis de la mairie

Mme le Maire précise qu'une réflexion globale d'aménagement est nécessaire pour mettre en valeur ce bâtiment public.

Les mesures suivantes seront prises dès cette année :

- arrachage de la haie séparative entre la Mairie et M. Mme BENÂTRE,
- arrachage des arbres
- enlèvement du gravier, remise de terre et semer une pelouse
- déplacement de la statue TATIN vers la bibliothèque
- arrachage du sapin dans le parterre
- déplacer la signalétique (panneau mairie) et le mât des drapeaux

Les pistes d'aménagement sont nombreuses :

- arracher la haie mitoyenne avec le terrain de boules pour créer un espace ouvert

- remplacer la haie par de grandes marches en avancée sur le terrain de boules
- replanter ou non une haie séparative avec M. Mme BENÂTRE
- réaménager l'escalier existant (marches en granit)
- réaménager l'accès à la mairie par la rue
- supprimer ou non les pavés et remettre de la pelouse
- supprimer les buis et les remplacer par d'autres essences
- replanter un ou plusieurs arbres
- réaménager ou non un espace avec les bancs, les jardinières de fleurs
- réaménager le parterre à l'angle de la mairie et de la bibliothèque...

➤ Eglise : remplacement des battants des cloches

Des renseignements seront pris sur la possibilité d'obtenir une subvention pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 3 200 € HT.

➤ Redevance 2017 d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de communications électroniques

Elle s'élève pour 2017 à 525.29 €.

N° 2017/25 - Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2017 comme suit :

1. Taux de taxe d'habitation (TH) :	18,17 %
2. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) :	24,66 %
3. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	40,84 %

Point sur les dossiers en cours : reprise du commerce multiservices

Mme le Maire signale que les candidats à la reprise domiciliés à Cossé-le-Vivien vont renouveler leur offre auprès du liquidateur judiciaire. La date limite de dépôt des offres est fixée au 12 mai 2017.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Dispositif Argent de Poche 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en date du 28 janvier 2017 sur la demande d'agrément de la cellule Ville-Vie-Vacances,
DÉCIDE de renouveler le dispositif « argent de poche » en juillet 2017.
SOLLICITE l'exonération des charges sociales auprès de l'URSSAF.
AUTORISE Mme le Maire ou Mrs les Adjoints à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération.
DIT que les crédits inhérents à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2017.

➤ Voirie

Le marché fauchage/élagage est attribué à l'entreprise CHANTEUX (Cuillé) pour la période 2017-2020 (marché de 2 ans reconductible)

Vote des Budgets Primitifs 2017 (Commune, Assainissement et Lotissement de la Loge)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité les budgets primitifs 2017 comme suit :

COMMUNE :

- Fonctionnement : 351 000.00 €
- Investissement : 701 000.00 €

ASSAINISSEMENT :

- Fonctionnement : 22 200.00 €
- Investissement : 19 595.00 €

LOTISSEMENT DE LA LOGE :

- Fonctionnement : 45 720.00 €
- Investissement : 45 708.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Défi des 37 au Pays de Craon

Une journée d'animation est organisée le 4 mai 2017 de 10h à 16h à Renazé à destination de personnes en situation de handicap ou des personnes âgées pour leur faire découvrir des activités sportives.

Fête patronale

C'est à l'occasion de la fête patronale du dimanche 23 avril prochain que la Croix de Mission récemment restaurée sera bénie. Les élèves de l'école St-Joseph sont associés à cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.